

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 32 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75. RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Juin 1883.

Chronique générale.

Les nouvelles ridiculement optimistes que publie le gouvernement par l'intermédiaire de l'Agence Havas sont ainsi commentées par le National, journal républicain:

- « Pour qui ne se paie pas de mots, veut-on savoir ce que tout cela signifie? »
« Que le 29 juillet, nous allons avoir des élections de conseils généraux. »
« Qu'au moment des élections, des bruits de guerre font toujours mauvais effet. »
« Que le gouvernement juge bon d'y mettre une sourdine. »
« Qu'il se souvienne de la Tunisie. »
« Qu'il veut pouvoir dire aux électeurs de 1883, comme il l'a dit aux électeurs de 1881 pour la Tunisie: Ce n'est rien, peu de chose! »
« Que pour donner des apparences de rien, de peu de chose à l'expédition nouvelle, il renoncera plutôt à demander, avant le départ des Chambres, les crédits qui seraient nécessaires. »
« Il s'abstiendra, jusqu'à nouvel incident, d'envoyer des secours en temps voulu. »
« Il préférera perdre des moments précieux à jouer avec la Chine, avec l'Annam, le jeu imprudent des finasseries diplomatiques, où ces Orientaux sont plus forts que nous, où nous serons toujours roulés par eux. »
« La tournure favorable que prennent les négociations de M. Tricou, la voilà! »
« Les Chinois achètent des munitions aux Etats-Unis, en Europe, des millions de cartouches, des milliers de fusils; et M. Tricou, causant avec leur général Li-Hung-Chang, est tout à fait tranquilisé sur leurs intentions. »
« Ah ça! quidrompe-t-on ici? Sont-ce les Chinois qui nous aveuglent, ou les Français qui trouvent plaisir à s'aveugler eux-mêmes? »

mes? Est-ce notre gouvernement qui recommence sa politique électorale de Tunisie? ou bien recommence-t-il Philastre et Bourée? Est-ce lui qui est dupe, ou qui lâche déjà pied?

« Pour nous, ne cachons pas notre impression; nous présentons, aux nouvelles rassurantes, trop rassurantes, qu'on nous donne, quelque grosse sottise au Tonkin. »

Le Journal officiel publie le décret chargeant M. Jules Ferry de l'intérim du ministère des affaires étrangères en l'absence de M. Challemel-Lacour qui essaie, à Vichy, sa cure politique, sans grande chance de succès, croyons-nous.

Le titulaire de l'hôtel du quai d'Orsay n'avait rien qui pût rassurer la France; son remplaçant momentanément n'offre pas de garanties plus sérieuses. L'homme qui a conduit l'expédition de Tunisie ne semblait pas devoir être appelé à diriger celle du Tonkin, mais il paraît que l'incapacité est un titre précieux à la confiance républicaine.

L'accord entre le gouvernement et les Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans doit être considéré comme un fait accompli.

Les conventions de l'Ouest et de l'Orléans ont dû être signées aujourd'hui lundi et seront déposées jeudi sur le bureau de la Chambre.

On sait quelle était, il y a quelques années, notre prospérité financière. Cette situation s'est bien modifiée depuis que le parti républicain est au pouvoir. Certains journaux ne peuvent en retenir l'aveu et l'accompagnent même des prévisions les plus sombres. Le Journal des Débats écrit ceci:

« Jamais, depuis la crise qui suivit la révolution de 1848, en mettant à part les années 1870 et 1871, les finances ne furent dans une situation aussi étroite, aussi

engagée et aussi difficile. Il y a un an, nous croyions devoir évaluer à 450 millions environ le déficit chronique de notre budget ordinaire; du train dont vont les choses, il est probable qu'en 1884 le déficit montera à 200 ou 250 millions. »

Voici le texte de l'important projet de loi déposé par M. Tirard, sur le bureau de la Chambre, portant création d'un fonds commun pour les caisses d'épargne:

« Article 1er. — A partir du 1er janvier 1884, il sera effectué, sur l'intérêt servi aux caisses d'épargne par la Caisse des dépôts et consignations, conformément à l'article premier de la loi du 7 mai 1853, un prélèvement égal à dix centimes (0,10) pour 100 l'an des sommes déposées, à l'effet de constituer au profit des dites caisses d'épargne, à titre de propriété collective, un fonds commun de garantie. »

« Ce prélèvement sera suspendu lorsque le fonds commun aura atteint un demi (0,50) pour 100 des capitaux déposés au 31 décembre de l'année précédente. »

« En cas de suppression, dissolution ou liquidation d'une caisse d'épargne, ses droits au fonds commun demeurent acquis aux caisses en exercice. »

« Art. 2. — Le fonds commun de garantie des caisses d'épargne est destiné à couvrir, en tant que de besoin, les pertes pouvant accidentellement résulter de la gestion des caisses d'épargne avant le dépôt des capitaux qu'elles sont tenues de verser à la Caisse des dépôts et consignations ou après le retrait de ces capitaux. »

« Art. 3. — Le fonds commun de garantie est géré par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte des caisses d'épargne sous la direction et le contrôle de la commission de surveillance instituée par les lois des 28 avril 1816 et 6 avril 1876. »

« La commission de surveillance fixe le montant des sommes à allouer aux caisses d'épargne dans les cas prévus par l'article 2

ci-dessus, fait exercer les actions en répétition résultant des responsabilités encourues et détermine l'emploi des capitaux disponibles. »

« Toutefois ces capitaux ne peuvent être placés qu'en valeurs du Trésor, et les opérations d'achat et de vente de ces valeurs ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation préalable du ministre des finances. »

« Art. 4. — La Caisse des dépôts et consignations pourra avancer les sommes nécessaires à l'effet de couvrir les pertes réalisées avant la constitution du fonds commun de garantie des caisses d'épargne auxquelles ce fonds est destiné éventuellement à pourvoir, conformément à l'article 2 de la présente loi. »

« Les conditions et le montant des dites avances seront fixés par la commission de surveillance, et les sommes avancées seront remboursées en capital et intérêts à la Caisse des dépôts et consignations par le fonds commun de garantie. »

L'iniquité est consommée! Dans sa séance de mercredi soir, le conseil municipal de Marseille a adjugé le déboulonnement de la statue de M. de Belzunce à un démolisseur nommé Hugues, qui a offert de faire jouer les pics et les crocs à un rabais considérable. Il se charge de raser complètement le monument élevé par la reconnaissance et la piété des Marseillais, moyennant la bagatelle de 5,000 fr.; c'est vraiment pour rien.

Aucun crédit pour la réédification de la statue n'a été voté par le conseil, c'est ce qui fait supposer qu'elle sera reléguée dans quelque magasin municipal, en attendant le jour de la revanche des honnêtes gens, qui ne tardera pas, il faut bien le croire, à se lever.

Le préfet des Côtes-du-Nord, sur le rapport de M. l'inspecteur primaire et les propositions de l'inspecteur d'académie, un certain M. Lucas, jadis très-connu pour sa piété, vient de prononcer la peine de sus-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

EDITH SARMANY

PAR MARIE DE BEVERAY.

CHAPITRE III

LA FAMILLE BRÉJEAN.

Devançons le sacre qui tombe à petits pas sous la pluie, et jetons un coup d'oeil sur la nouvelle résidence de Mlle Sarmany.

La maison est neuve, humide, dans une rue inachevée, aboutissant à un boulevard en construction.

Dans l'escalier sombre, aux marches élevées et gluantes, traînent des copeaux, des rognures de peaux et de chiffons, échantillons de toutes les industries exercées du rez-de-chaussée aux mansardes. Rien ne semble plus logeable, lorsque la nuit descend, que les becs de gaz s'allument et se mirent dans les flaques d'eau, comme de rentrer chez soi, le long de ces avenues désertes, plantées de loin en loin de peupliers découpant sur le ciel incolore leurs branchages noirs. La bise secoue les ardoises, et s'engouffre avec des craquements sinistres dans les bâtiments vides qui prennent,

sous cette clarté blafarde, des aspects fantastiques.

Dans ces quartiers pauvres, les maisons se serrent les unes contre les autres: les appartements sont petits, bas de plafond, — on mesure l'air et l'espace — les cloisons trop minces racontent leurs secrets aux indifférents, et il n'y a pas une de ces murailles, ni une de ces mansardes qui n'ait vu le drame obscur de l'homme luttant contre sa destinée.

C'est là, avec une échappée sur les fossés pleins d'herbe des fortifications, qu'habite la famille Bréjean.

La première pièce, assez vaste, dallée en carreaux blancs et noirs, sert de salle à manger. Une seule fenêtre ouvre sur la rue, et permet d'apercevoir en face un jardin, entouré de quatre grands murs à moitié écroulés, où l'été on admire une vigne malade, des groseillers sans fruit, et quelques-unes de ces plantes raides et chétives, produits des terres presque stériles.

Pour le moment, la croisée, hermétiquement close, laisse un trou grisâtre dans l'horizon pluvieux, et un jeune homme de vingt-cinq ans, au visage intelligent, profite d'un reste de jour pour tracer des plans et des figures de géométrie.

Cette chambre, asile de toute la famille du matin au soir, regorge d'objets disparates: des livres, des vêtements et des jouets. Un buffet supporte un service dépareillé, une théière en étain, et ces

porcelaines communes gagnées à la loterie dans les fêtes de la banlieue; des chaises de paille à dossier sculpté, une table recouverte d'une toile cirée, une horloge enfermée dans sa boîte de bois verni composent le fond de l'ameublement. Deux petits garçons viennent de rentrer de l'école; ils ont poussés leurs chaussures trempées sous un fauteuil capitonné — débris d'un aisance disparue, — et placé leurs paniers sur la table pour jouer avec un vieux cheval de carton dont la mine ébouriffée raconte bien des misères et des combats. Une petite fille, disparaissant à moitié derrière un amas de linge, raccorde une paire de bas, et imprime un mouvement cadencé à un berceau en osier où sommeille un bébé.

Plus loin, dans l'ombre de la pièce, le maître du logis se chauffe les pieds à un poêle de faïence dont la porte entrebâillée trace sur le pavé une ligne lumineuse. M. Bréjean a passé la cinquantaine et paraît plus vieux que son âge. Grand, musculeux, avec des traits durs et accentués, il laisse croître une forêt de cheveux grisonnants qui adoucissent l'expression sévère de son visage.

— Eh bien, Henry, s'écrie-t-il soudain avec un geste d'impatience; elles n'arriveront donc pas?

— Le mauvais temps les a retardées, mon père, répliqua posément le jeune homme.

Au même instant le roulement d'une voiture, s'arrêtant court devant la maison, et une portière

bruyamment refermée, produisirent dans l'appartement une vive sensation de curiosité.

— Allume la lampe, Pauline, commanda Bréjean, et vous, petite, ajouta-t-il en se tournant vers les cavaliers qui, ayant enfin réussi à enfourcher tous deux leur monture, se cinglaient les jambes à coups de ficelle, — modérez vos jeux.

Cinq minutes plus tard, Mlle Sarmany, hésitante, aveuglée par la clarté subite qui succédait aux demi-ténèbres de l'escalier, parut sur le seuil.

Avec ses cheveux d'or et sa beauté de déesse, Edith faisait un étrange contraste dans ce lieu indigent.

Bréjean lui-même, peu facile à émouvoir, resta interdit.

— Voici notre pupille, mon ami, dit M. Bréjean avec bonté; Dieu ne nous abandonnera pas, puisqu'il nous envoie un enfant de plus.

Son mari haussa les épaules, et s'avança vers la nouvelle venue.

— Ma chère petite, fit-il en s'efforçant d'adoucir les éclats de sa voix mordante, désormais il vous faudra vivre ici, travailler, et tâcher de vous accoutumer à nous. Vous êtes jeune, instruite, vous pourrez tirer parti de vos talents; mais vous avez cependant des goûts de luxe qu'il vous sera impossible de satisfaire... la baronne de Reuil vous a totalement oublié, et je préfère vous l'apprendre de suite, vous n'avez rien, absolument rien... C'est

pension, durant trois mois, avec privation de traitement, contre le Frère supérieur de l'école chrétienne de Saint-Brieuc et la peine de la réprimande à l'un des Frères adjoints du même établissement. Nous lisons à ce sujet dans l'Indépendance bretonne :

« Le seul reproche fait au sympathique directeur de l'école des Frères, le seul et unique grief relevé contre lui dans l'arrêté préfectoral, est d'avoir autorisé le Frère adjoint à enseigner le catéchisme à l'école, pendant la classe.

» Eh bien ! ce fait sur lequel est basé l'unique considérant de l'arrêté préfectoral n'est pas exact. Le catéchisme n'a pas été enseigné pendant la classe. Nous l'établirons. Mais pour aujourd'hui nous ne voulons relever qu'une chose, c'est que les Frères sont frappés, parce qu'on les accuse d'avoir enseigné le catéchisme.

» Ainsi, pères et mères de famille, vous voilà officiellement prévenus. Aux yeux des républicains qui nous gouvernent, aux yeux de M. le préfet des Côtes-du-Nord, aux yeux de M. Lucas, inspecteur d'académie, enseigner le catéchisme à l'école aux petits enfants est un crime horrible, épouvantable et qu'il faut sévèrement châtier.

» Par contre, il est permis d'introduire dans les écoles des livres impies, des livres condamnés par l'Eglise.

» Nous reviendrons sur ces faits scandaleux qui montrent jusqu'où peut aller la haine anti-religieuse, arbitraire et despotique de MM. Clélie, préfet des Côtes-du-Nord, et Lucas, inspecteur d'académie.

Nous ajouterons que l'indignation est grande à Saint-Brieuc, où, depuis de longues années, les Frères jouissent de l'estime et de la confiance des familles, et donnent une excellente instruction à l'immense majorité des enfants.

\*\*\*

#### LA FIN D'UNE PHRASE HÉROÏQUE.

##### Complément d'un mot historique.

« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ! »

Tout le monde sait cette fière réponse de Mirabeau au marquis de Dreux-Brézé, tant de fois popularisée par les citations, les gravures, les précis plus ou moins historiques. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que ces mots ne furent pas les derniers de la grande phrase de Mirabeau.

En effet, après avoir dit : « Par la force des baïonnettes ! » le tribun se pencha vers Lameth et ajouta : « et puis, si elles viennent, nous ferons le camp ! »

C'est chez E. Delacroix, quand il étudiait son Mirabeau, que Lameth raconta cette prosaïque péroraison devant un témoin encore vivant aujourd'hui, M. E. L..., grand aquarelliste bien connu de la génération présente. (Figaro.)

\*\*\*

VÉTÉRANS RUSSES. — Aux fêtes du couronnement, à Moscou, on a vu dix vétérans de la campagne de 1812. L'un d'eux, l'ex-colo-

dur, je le comprends, surtout pour vous, choyé depuis l'enfance ; la vie, l'expérience se chargera de vous l'enseigner, n'est qu'injustices et déboires. Vous trouverez toujours ici du pain et une place à mon foyer.

Henry, debout près de son père, tenta plusieurs fois d'interrompre cette explication d'une franchise brutale.

— Mademoiselle Sarmany éprouve sans doute le besoin de se reposer, avança-t-il avec douceur ; ne vaudrait-il pas mieux la conduire à sa chambre ?

Cet accent respectueux et profond, après les dures paroles qu'elle venait d'entendre, vibrèrent à l'oreille d'Edith comme une musique divine.

Pauline, sur un signe de son frère, saisit un chandelier de cuivre et précéda l'orpheline.

Elles traversèrent deux chambres encombrées et pénétrèrent dans un cabinet.

— C'est ici, mademoiselle, murmura l'enfant en déposant le flambeau sur la cheminée.

Ce logis était étroit, triste, glacé. Juste la place d'un lit, d'un escabeau et d'une table de bois blanc, qui cachait sous une serviette les taches d'encre et les hiéroglyphes creusés par un couteau distrait.

Restée seule, Edith promena un regard égaré sur ce réduit, et s'affaissant sur le lambeau de feutre servant de tapis, elle pleura follement.

(A suivre.)

MARIE DE BESNERRAY.

nel des dragons Beresnikoff, a 93 ans ; il est encore robuste et, malgré son grand âge, il est encore chasseur passionné.

Un autre, le vieux Murawieff, avait 49 ans quand il prit part comme porte-drapeau à la bataille de Borodino. En 1825, il fut compromis, étant officier de la garde, dans un complot politique. Il fut condamné à mort, la peine fut commuée en celle de l'exil en Sibirie où il passa 24 ans. Il fut gracié lors du couronnement d'Alexandre II. Aujourd'hui le vétérans est infirme, presque aveugle, et c'est ainsi qu'il a assisté au sacre d'Alexandre III.

#### Affaire d'Hanoi (Tonkin).

##### LISTE DES MORTS ET DES BLESSÉS FRANÇAIS.

Le gouvernement se décide à publier la liste des soldats et marins tués ou blessés dans l'affaire d'Hanoi. Nous la publions telle quelle et nous aimons à croire qu'elle est complète.

N. B. — L'abréviation du 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup> signifie 24<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> infanterie de marine.

L'orthographe de quelques noms paraissant douteuse, le contre-amiral Lespès, chef d'état-major général au ministère de la marine, vient de télégraphier dans les ports, afin qu'on lui fasse parvenir le plus promptement possible les constatations d'identité.

TUES. — Aubert, matelot, Villars. — Baby, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Bocognans, matelot, Victorieuse. — Biscaye, soldat 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Dubillot, id. — Davéa, gabier, Léopard. — Ferrand, matelot, Victorieuse. — Guiozard, id. — Gilles, matelot, Villars. — Garrault, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Giraud, id. — Grapin, sergent-fourrier, 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Kervern, matelot, Victorieuse. — Lemontagner, id. — Leneur, id. — Lessaux, id. — Laloue, soldat, 4<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Manach, matelot, Victorieuse. — Philet, id. — Philippon, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Plau, id., 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Raoul, matelot, Victorieuse. — Siam, id., Villars. — Seyssset, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Uguen, matelot, Victorieuse. — Vassal, id., id.

BLESSÉS. — Barouillet, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Behuré, clairon, 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Belin, caporal, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Benoit, soldat, id. — Berzieau, soldat, id. — Breant, matelot, Léopard. — Brémond, matelot, Victorieuse. — Brizin, id. — Bruyère, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Cavallin, matelot, Villars. — Coppin, id. — Cormier, soldat, 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Débris, matelot, Victorieuse. — Delaunay, matelot, Villars. — Dorée, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Etchogoyen, id. — Franceschi, matelot, Léopard. — Gouzhir, matelot, Victorieuse. — Grivot, quartier-maître. — Hamon, matelot, Villars. — Henry, id. — Jaffrée, matelot, Victorieuse. — Jambon, id. — Julian (Doran), 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Lambaric, soldat, 24<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Lefebvre, matelot, Villars. — Lecourtois, caporal, 24<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Lenozachmeur, matelot, Victorieuse. — Leptanguais, matelot, Villars. — Margatte, matelot, Victorieuse. — Mauvoisin, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Micheaux, quartier-maître, Victorieuse. — Moulie, matelot, Victorieuse. — Moyon, capitaine d'armes, Victorieuse. — Ongratel, matelot, Victorieuse. — Pillard, caporal, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Pinot, soldat, 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Phier (sic), matelot, Léopard. — Pont, matelot, Victorieuse. — Poussard, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Prolet, matelot, Villard. — Riou, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. — Robert, soldat, 31<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Staphan, matelot, Victorieuse. — Suteau, soldat, 3<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup>. — Trapéari, soldat, conducteur, section hors rangs. — Volade, soldat, 24<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>.

Il y a dans cette liste VINGT-SIX morts et QUARANTE-SEPT blessés.

Rappelons qu'un télégramme du gouverneur de la Cochinchine, publié il y a quelques temps, indiquait, parmi les morts et blessés à l'affaire d'Hanoi, les officiers dont les noms suivent :

Tués :  
Commandant Rivière ;  
Jacquin, capitaine d'infanterie de marine ;  
De Brisis, lieutenant d'infanterie de marine ;  
Moulun, aspirant de 4<sup>e</sup> classe de la Victorieuse.

Blessés :  
Sontis, lieutenant de vaisseau du Villars ;  
Duboc, lieutenant de vaisseau de la Surprise ;  
Le Bris, enseigne de vaisseau du Léopard ;  
Clerc, enseigne de vaisseau du Pluvier ;  
Ducorps, sous-commissaire de la marine ;  
Garnier, sous-ingénieur hydrographe.

Parmi les morts, nous devons ajouter le nom du commandant Berthe de Villars.

#### LA FRANCE A MADAGASCAR.

Le ministre de la marine a reçu du contre-amiral Pierre un rapport confirmant le télégramme par lequel cet officier général rendait compte du bombardement de Majunga (côte nord-ouest de Madagascar) et donnant les détails suivants sur cette opération militaire :

Après avoir anéanti les postes hovas de la côte, le contre-amiral Pierre s'est présenté devant Majunga le 15 mai, avec la division navale de la mer des Indes, comprenant la Flore (bâtiment amiral), le Vaudreuil, le Beutemps-Beaupré, le Boursaint et la Pique.

Dès son arrivée, il a sommé la place, défendue par trois forts, armés de 30 canons, avec une garnison de 2,000 hommes. Le gouverneur, après avoir essayé de gagner du temps par des faux fuyants, finit par envoyer dans la soirée une réponse dérisoire.

En conséquence, le 16 mai, au lever du soleil, la division navale, mouillée à 4,300 mètres environ de la côte, ouvrit le feu contre les forts de Majunga, qui ripostèrent immédiatement sans causer de dommages à nos navires.

A huit heures, le feu de la place étant éteint et l'incendie s'étant déclaré dans le camp Hova, l'amiral fit cesser un tir inutile.

La précision de notre artillerie avait absolument épargné la ville commerciale, située au bord de la mer. A onze heures du soir, un vaste incendie s'y déclara sur plusieurs points à la fois. Le quartier Hova a été complètement détruit, mais la factorerie française, située au centre, n'a pas été atteinte, ainsi que la plupart des maisons américaines et indiennes.

Le corps de débarquement a occupé, le 17 au matin, le fort de la Pointe, à l'ouest de Majunga, et s'y est solidement établi, sans avoir été inquiété par les Hovas, qui se sont retirés dans l'intérieur du pays. Des reconnaissances fréquentes assurent la sécurité de la place, dont le commandement a été confié au capitaine de frigate Gaillard, commandant le Vaudreuil.

La douane est saisie et nous en percevons les produits.

La division navale n'a pas eu un seul blessé et l'état sanitaire des équipages est très-bon.

#### Chronique militaire.

On annonce que M. Trentinian, général de brigade d'infanterie de marine, va être promu au grade de général de division et prendra le commandement en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Ce corps sera divisé en deux brigades : une sous les ordres du général Bonet, l'autre sous les ordres du colonel Oulé.

M. le colonel Bichot conserverait le commandement des troupes de Cochinchine.

#### LE MONŪME DES SAINT-CYRIENS.

Joyeuse et patriotique animation, samedi, au quartier latin.

Le monūme traditionnel des nouveaux Saint-Cyriens s'est formé, vers trois heures, au boulevard Saint-Michel et s'est rendu à la place de la Concorde.

Là, nos futurs guerriers ont déposé un drapeau devant la statue de Strasbourg et ont chanté deux couplets de la chanson des officiers de France et celle de la « Galette » des élèves de Saint-Cyr. Puis ils ont défilé devant la statue en proférant les cris de : « Vive Strasbourg ! Vive la France ! Vive Saint-Cyr ! »

Remontant ensuite le boulevard Saint-

Germain, nos jeunes enthousiastes se sont portés place de l'Observatoire, devant la statue du maréchal Ney qu'ils ont saluée de : « Vive l'infanterie ! »

Le cortège se composait de dix-huit voitures contenant environ quatre-vingts élèves.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### LE PHYLLOXERA EN ANJOU.

M. Couanon, délégué régional du ministère de l'agriculture pour le service du phylloxera, est arrivé vendredi soir à Angers. Il a dû visiter samedi les vignobles phylloxérés de la commune de Martigné-Briand.

Des équipes de recherche vont être immédiatement organisées, en attendant que le traitement des vignes puisse commencer.

La commission départementale a été convoquée d'urgence pour aujourd'hui lundi.

Toutes les premières mesures que comporte la situation se trouvent donc avoir été prises.

La préfecture a transmis l'avis suivant aux journaux d'Angers :

« Le préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur,

» Considérant que l'existence du phylloxera a été officiellement constatée sur divers points de la commune de Martigné-Briand ;

» Qu'il importe de poursuivre les recherches sur les vignes environnantes, afin de fixer, d'une manière aussi précise que possible, jusqu'où s'étend la maladie et limiter l'étendue des vignobles à traiter,

» Invite les propriétaires de vignes à signaler immédiatement à l'administration tous les faits anormaux qu'ils remarquent dans leur vignoble, tels que l'affaiblissement de la végétation, le jaunissement prématuré des feuilles, et appelle leur attention sur les dangers que présente actuellement le transport, d'un point à un autre de la commune, de plants de vignes, sarments, boutures et autres débris de la vigne.

» Le succès des efforts dépend principalement de la vigilance, et plus tôt on arrive à découvrir la présence du phylloxera dans une localité, plus la lutte se trouve circonscrite et plus nombreuses sont les chances d'arrêter à peu de frais l'extension du fléau.

» Le préfet de Maine-et-Loire fait appel, en cette circonstance, à tous les hommes de bonne volonté et compte sur leur dévouement pour aider à la destruction du fléau.

» Angers, le 15 juin 1883.

» Le préfet, A. JABOUILLE. »

\*\*\*

Au mois de juin dernier, à la suite du premier tour de scrutin des élections municipales de Tours, M. Jules Delahaye, rédacteur en chef du Journal d'Indre-et-Loire, fit demander à la mairie de la ville de Tours communication des listes d'émargement. Son but, qu'il ne dissimulait pas, était d'exercer un sérieux contrôle sur les pratiques étranges qui se sont introduites, depuis plusieurs années, dans les opérations électorales de la ville de Tours. Il voulait s'assurer, par l'examen de ces listes, si aucune fraude ou aucune erreur ne s'était glissée dans les opérations qui venaient d'avoir lieu. C'est le droit de tout parti politique et de tout groupe de citoyens de contrôler les listes d'émargement, afin de pouvoir, dans la période qui sépare deux tours de scrutin, réveiller le zèle des abstentionnistes et les solliciter de se rendre au scrutin. La loi affirme ce droit.

M. le maire de Tours, ignorant de la loi ou mélangant son autorité au service de ses intérêts électoraux, n'a pas craint de refuser à M. Jules Delahaye la communication qu'il demandait. C'était excès de pouvoir intolérable et que, dans un intérêt général, le Journal d'Indre-et-Loire avait le devoir de déférer au Conseil d'Etat. M. Sabatier, l'éminent avocat, dont le nom est connu de tous, a été chargé, par M. Jules Delahaye, de soutenir devant le conseil d'Etat les moyens du pourvoi.

Le Conseil d'Etat vient de statuer sur ce pourvoi. Il a proclamé, dans un arrêté de principe, que le maire de Tours, en refusant de communiquer les listes d'émargement relatives aux élections municipales, a commis un excès de pouvoir.

Le Conseil d'Etat vient de statuer sur ce pourvoi. Il a proclamé, dans un arrêté de principe, que le maire de Tours, en refusant de communiquer les listes d'émargement relatives aux élections municipales, a commis un excès de pouvoir.

Il faut remercier et féliciter M. Jules Delahaye de son initiative et de sa persistance à obtenir, pour lui et pour tous les électeurs, cette satisfaction de justice.

On parle (mais nous avons quelque peine à y croire) de la nomination prochaine à une justice de paix du département, d'un citoyen qui a laissé dans son pays des souvenirs assez folichons.

Cette nomination rapprocherait le futur magistrat d'un membre de sa famille qui a laissé des souvenirs plus gais encore, et a habité pendant quelques années les environs de notre ville.

Si l'événement se réalise, nous reviendrons sur ce sujet intéressant.

Le *Messageur du Midi* rapporte qu'on installe, en ce moment, de Nantes à Rochefort, sur la ligne de l'Etat, des appareils destinés à signaler le départ des trains, à arrêter ceux-ci en cas de danger et à demander, au besoin, des secours, en indiquant dans quel sens les secours doivent être envoyés.

Les appareils sont placés dans les stations et le long de la voie, de distance en distance, principalement auprès des maisonsnettes se trouvant sur les passages à niveau. Ils sont reliés entre eux par un fil métallique et forment un circuit dans lequel circule un courant électrique permanent. Il suffit, pour envoyer un signal, d'appuyer le doigt sur un bouton. Dès qu'on retire le doigt, les appareils situés dans le circuit font retentir un coup de cloche.

L'envoi des signaux se fait, dans les stations, au moyen de l'appareil d'appel spécial placé dans le bureau télégraphique, et, dans les postes intermédiaires, au moyen du bouton d'appel dont l'appareil est muni. On obtient enfin des signaux distincts en variant le nombre des coups de cloche et la durée de l'intervalle qui les sépare. On estime que les employés se familiariseront rapidement avec le maniement de ces ingénieux mécanismes; la sécurité des voyageurs en sera d'autant accrue.

#### POITIERS.

Les élèves de l'École d'infanterie de Saint-Maixent se rendront à Poitiers pour assister, du 1<sup>er</sup> au 15 juillet prochain, aux exercices à feu de l'artillerie.

Ces jeunes gens camperaient à la Chauvinerie.

Le bataillon du 125<sup>e</sup> de ligne qui faisait partie de l'expédition tunisienne est en route pour rentrer en France. Il arrivera à Poitiers cette semaine. Mais si un bataillon de ligne rentre en cette ville, un autre bataillon s'en va à Langres pour lui faire place.

Après avoir tant dépensé d'argent à Poitiers pour les casernes, dit le *Journal de la Vienne*, il est singulier qu'il n'y ait pas de quoi loger un régiment de ligne en entier.

#### UN SOUS-PRÉFET RÉPUBLICAIN.

On se souvient qu'une poursuite fut intentée il y a quelques mois contre le citoyen Delarade, ex-sous-préfet de Saint-Calais, pour de nombreux vols et d'innombrables escroqueries commises par lui à la préfecture du Mans, alors qu'il était secrétaire de M. Chapron, préfet de la Sarthe.

Le tribunal correctionnel condamna, par défaut, le citoyen Delarade, qui avait pris la fuite, à trois ans de prison.

On n'a pas oublié que ce fonctionnaire républicain avait surtout exploité les sommes mises à la disposition du préfet pour secourir les indigents, — les « fonds d'extrême misère », — ce qui ne jetait que plus d'odieus sur ses méfaits.

Or, outre toutes ces escroqueries, le citoyen Delarade avait encore, dans le but de s'approprier une partie desdits fonds, commis une foule de faux — ce qui n'est plus un délit, mais un crime relevant de la cour d'assises.

En conséquence, l'ex-sous-préfet de Saint-Calais, toujours en fuite, vient, pour ces derniers exploits, d'être condamné, par contumace, à six ans de travaux forcés, par la cour d'assises de la Sarthe.

Quel joli échantillon de l'administration républicaine que ce sous-préfet-là!

Pensée d'un moraliste:

« Les républicains sont comme les cham-

pignons. Il y en a d'excellents; par malheur, il est difficile de distinguer les vénéneux. »

#### Encore un progrès :

On fabrique du chocolat artificiel. Un chimiste anglais vient d'inventer un procédé qui lui permet d'imiter, à s'y méprendre, le principe organique du cacao.

Cette ingénieuse falsification, après celles du thé, du café et du lait, nous promet pour les déjeuners de l'avenir; le nouveau chocolat s'extrait du guano.

#### Publications de mariage.

Jules-Alexis-René de Valon, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de hussards, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Hélène-Marie Dufresne de Saint-Léon, sans profession, de Paris.

Louis-Jean Maîtreau, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Mélanie Dufour, sans profession, de Doué.

Camille Pelouin, maréchal-ferrant, et Jeanne-Marie Gauthier, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph Chevet, cocher, de Saumur, et Mathilde Duclou, sans profession, d'Étretat (Seine-Inférieure).

Armand-René Lapaix, vannier, de Chouzé, et Marceline-Jeanne Mabillean, gagiste, de Saumur.

Alfred-Hippolyte Cordé, boulanger, de Candès, et Augustine Masse, lingère, de Saumur.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### DESTRUCTION DES CHENILLES.

##### Moyens élémentaires et infaillibles.

Il n'est pas un agriculteur, pas un simple propriétaire de jardin, qui, au printemps surtout, n'ait à déplorer les ravages causés par les chenilles aux jeunes pousses et principalement aux légumes. On a beau écheniller, l'insecte pullule de nouveau et recommence son œuvre de destruction.

La loi ordonne l'échenillage au printemps et même dès le mois de février. Mais, outre que cette loi est souvent mal exécutée et quelquefois pas du tout, par suite de la négligence des maires et des gardes-champêtres, l'échenillage est toujours incomplet, à cause de la défectuosité des moyens employés.

En effet, on se sert généralement d'un instrument connu de tout le monde sous le nom d'échenilloir. Mais l'ouvrier qui manie cet instrument ne tranche que les branches où se trouvent de gros nids de chenilles, ses yeux ne lui permettant pas de voir ceux qui sont à l'état de formation dans les interstices des branches. D'autre part, quand il s'agit d'arbres fruitiers, on abat, sans s'en douter, une partie de la récolte à venir.

Il existe d'autres moyens plus prompts et plus sûrs de détruire les chenilles. Quelques agriculteurs se bornent à allumer, sous l'arbre infesté, des feux de paille ou de foin humide, de feuilles de noyer, et en général des plantes qui fournissent une fumée épaisse et amère. Mais ce moyen est encore incomplet et demande un certain temps. Il en existe un autre radical autant qu'infaillible.

Faites fondre du soufre; quand il est en fusion, plongez-y deux vieux linges que vous laissez ensuite sécher. De ces vieux linges imbibés de soufre, faites des tampons gros comme les deux poings, prenez une fourche en y fixant une perche. Les tampons brûleront lentement en dégageant une fumée épaisse et acreuse; promenez alors votre fourche sous l'arbre à écheniller, et quand la fumée aura pénétré dans toutes les branches, vous pouvez être sûr qu'il n'y reste plus une seule chenille. Toutes sont tombées à terre; mais comme elles ne sont qu'à demi-mortes ou simplement engourdies, il faut avoir soin d'étendre préalablement sous l'arbre de grandes toiles ou de vieux draps pour les recueillir. On les donne ensuite aux poules qui en font leur régal.

En ce qui concerne les chenilles qui dévorent les feuilles des plantes potagères, et surtout des choux, il y a un moyen de destruction fort simple. Pour protéger une planche de choux, par exemple, semez autour une bordure de chanvre. Aussitôt que le chanvre aura grandi et commencera à exhaler son odeur particulière, vous verrez

les chenilles mourir en quelques jours sans oser franchir la barrière qui entoure la planche de légumes. Ce moyen est infaillible; il est pratiqué par les jardiniers avec un succès constant.

Enfin on peut encore protéger une planche de légumes en répandant sur le sol quelques feuilles d'acorus. Le lendemain, on trouve les chenilles, les unes gonflées, les autres éclatées, les autres desséchées et flétries: mais toutes mortes.

Indépendamment de ces deux procédés, il y en a un autre non moins infaillible et beaucoup plus simple encore. Il consiste à ne pas détruire les petits oiseaux et leurs nids. Les petits oiseaux sont les meilleurs gardes-champêtres; ils ne content par an que quelques grains de blé et quelques cerises pour se rafraîchir. Moyennant ce léger traitement, ils nous débarrassent, non pas seulement des chenilles, mais de tous les insectes qui, bon an, mal an, enlèvent plusieurs millions à l'agriculture.

Nous disons donc aux agriculteurs, aux jardiniers, aux pépiniéristes, à tous ceux enfin qui s'occupent de culture et en vivent: Ne détruisez point les oiseaux! aux pères de famille et aux instituteurs: Enseignez à vos enfants, à vos élèves le respect de ces si belles et si utiles créatures! aux mères de famille, il nous suffira de rappeler que la femme seule n'est point douée d'un cœur de mère, et qu'une fauvette à laquelle on a ravi les petits pendant qu'elle leur cherchait de la nourriture, n'est peut-être pas moins à plaindre qu'une femme qui a perdu son enfant.

(Le Paysan.)

(Voir notre article du jeudi 24 mai 1883, intitulé: *Les petits Oiseaux.*)

##### Moyen de prévenir la coulure de la vigne.

Une trop grande vigueur des rameaux fructifians entraîne fréquemment la coulure; il importe donc de pincer, au moment de la floraison, ceux qui sont les plus vigoureux à 40 ou 50 centimètres au-dessus des grappes; cette opération doit se faire à différentes reprises, de telle façon que les rameaux fructifères les plus faibles ne soient pincés qu'au fur et à mesure qu'ils atteignent la longueur des plus grands. Cette opération fait refluer la sève dans les grappes et les fait profiter des éléments nutritifs qui, sans cela, feraient développer de nouvelles feuilles. A la suite de cette opération il se développera de nouvelles branches sur les rameaux pincés; on devra les ôter, en leur laissant seulement une ou deux feuilles, sauf au rameau terminal, qu'on peut laisser plus long, à quatre ou cinq feuilles par exemple.

La suppression des vrilles constitue également une opération excellente qui favorise le développement du raisin, principalement celles qui naissent sur la grappe ou dans son voisinage.

On conseille aussi l'écimage des grappes, non pour éviter la coulure, mais pour que le raisin produise plus de vin. Cette opération a beaucoup de rapport avec le ciselage qui, comme on sait, se pratique pour obtenir des raisins à grains plus gros et plus juteux.

Les grappes écimées ou ciselées profitent des éléments nutritifs des grains supprimés, et on sait que les pédicelles et les pépins ne produisent pas de vin. L'écimage est surtout utile quand les vignes sont trop chargées.

(Le Paysan.)

##### Remède contre les mouches à charbon.

Au moment des grandes chaleurs, nous voyons se renouveler chaque année les accidents produits par les mouches charbonneuses; on sait que ces insectes, qui se posent sur les substances en putréfaction, transportent facilement le virus contagieux.

M. Boulade, opticien, place des Jacobins, à Lyon, indique la recette suivante, qui, appliquée promptement, est, dit-il, infaillible, et que chacun devrait avoir à sa portée, attendu qu'au moment du danger toute perte de temps peut être fatale.

Voici le moyen de procéder:

On taille une rondelle de linge en rapport avec la largeur de la pustule; on recouvre cette rondelle d'onguent styrax; sur cet onguent on met une couche de deux millimètres de bichlorure de mercure, on laisse cet appareil pendant vingt-quatre heures en place; ce temps écoulé, on retire l'appareil, et toujours le principe vénéneux est détruit.

Le pansement se fait ensuite, trois fois par jour, avec l'onguent styrax, seul étendu

sur du linge; à chaque pansement, faire des fomentations huileuses avec de l'huile de lin.

**Destruction des fourmis.** — On recommande de faire bouillir du lupin dans de l'eau ou de la lait d'huile afin de leur communiquer une forte amertume.

Ces décoctions suffisent, dit-on, pour éloigner les insectes.

De Combes, un grand et sérieux amateur de jardinage qui vivait à la fin du dernier siècle, essaya de toutes les recettes dont on lui avait rabattu les oreilles. Et quand il eut essayé de tout, il déclara qu'à son avis le meilleur procédé consistait à frotter des feuilles de papier avec du miel et à les étendre dans le voisinage de la fourmilère. Les fourmis couvrent bientôt le papier qu'on enlève habilement par les quatre coins et qu'on jette dans un baquet d'eau. Naturellement on remplace les feuilles sacrifiées par de nouvelles feuilles emmiellées, jusqu'à ce que la colonie ait totalement disparu. Sans doute, il faut à ce métier quelque patience, mais les résultats la paient généreusement.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 juin.

La fermeté que nous constatons hier en clôture s'accroît encore aujourd'hui: le 3 0/0 s'inscrit à 79.80, l'amortissable à 80.85 et le 5 0/0 à 108.25. Le Foncier est ferme à 1,315 et le Suez stationnaire à 2,495.

En somme, la ratification des conventions entre les grandes Compagnies et l'Etat doit nécessairement provoquer une reprise, c'est pourquoi nous pensons que la campagne de baisse doit prendre fin.

En attendant et en prévision des futures émissions d'obligations de chemin de fer, nous croyons le moment venu pour la vente de ces titres qui très-certainement réagiront lorsque les émissions nouvelles qui seront faites à des cours inférieurs à ceux des obligations actuelles auront lieu. On peut donc, en vendant actuellement à 362 des obligations du Midi, racheter des obligations foncières à 354.75, ou garder ses fonds en attendant les émissions nouvelles ou la baisse des anciennes. Dans ce dernier cas, on peut temporairement employer son argent en reports, placement absolument sûr et fructueux.

La Banque des Communes de France vient de bonifier à ses clients en comptes de reports un intérêt net de 5.02 0/0 pour la deuxième quinzaine de juin, et nous croyons qu'avec la situation actuelle, c'est le meilleur parti à prendre.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 17 juin 1883.

Versements de 42 déposants (11 nouveaux), 13,148 fr. 88 c.

Remboursements, 32,691 fr. 83 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

#### Théâtre de Saumur.

Jeudi 21 juin 1883.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE ORGANISÉE PAR

M. NOEL MARTIN

Du théâtre national de l'Odéon,

Avec le concours de M<sup>lle</sup> Sidney, du Théâtre-Français; M. MALARD, du Gymnase; M<sup>mes</sup> MARTIN, Marie MILLER, MM. BOÛJAT, FARRÉ, DUPUY, de l'Odéon; M<sup>lle</sup> Renée DOLCI, des Variétés; et M. HILLAIRET, de la Porte-Saint-Martin.

#### NE DIVORÇONS PAS

Comédie en 3 actes, de M. DARGAN.

#### Le Neveu de Saturnin

Comédie en 4 actes, de M. Charles GARAND.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

#### REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

**Marché de Saumur du 16 Juin**

Blé nouveau (l'h.)	19	Huile de noix	50	130
From. 1 <sup>re</sup> q. (l'h.)	18	Graine trèfle	50	
Froment (l'h.)	77	— lin	70	
Halle, moy. n <sup>o</sup>	77	— luzerne	50	
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	75
Orge	65	Luzerne	780	70
Avoine h. bar.	50	Paille	780	40
Fèves	75	Amandes	50	
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>		
Colza	65	— qualité (52k.500)		
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>		
Farine, culas	157	— 3 <sup>e</sup>		

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 <sup>re</sup> qualité	à 200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	120 à 200
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 <sup>re</sup> id.	110 à 200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 200
Saint-Léger et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	105 à 200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 200
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 <sup>re</sup> id.	105 à 200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	100 à 200
La Vienne, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	70 à 75
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	160 à 170
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 200
Champigny, 1882, 1 <sup>re</sup> qualité	170 à 200
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 200
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	à 200
Varrains, 1882, 1 <sup>re</sup> id.	130 à 140
Varrains, 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 140
Bourguell, 1882, 1 <sup>re</sup> qualité	150 à 160
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 160
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	à 160
Restigné 1881, 1 <sup>re</sup> id.	150 à 160
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 160
Chinon, 1881, 1 <sup>re</sup> id.	130 à 120
Id. 1881, 2 <sup>e</sup> id.	à 120
Id. 1881, 3 <sup>e</sup> id.	à 120
Id. 1881, 4 <sup>e</sup> id.	à 120

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 56, à Paris.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :**

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**MAGASIN PITTORESQUE**  
Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du *Magasin pittoresque* vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des *VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES*, ou *CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES*, par M. ÉDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :

**VOYAGEURS ANCIENS**

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris... 10 francs.  
— pour les départements, franco... 11 francs.

**L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France**, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

**Le Jeune Age illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORGY. Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

**FAVEUR SPÉCIALE**  
ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.  
AU LIEU  
DE  
8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	6	5 50	9 30	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4 4	5 56
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.	8	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 38	4 10	6 19
1 — 25 — soir,	1	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33
3 — 32 — — express.	3	6 8	9 22	11 8	1 36	3 36	5 26	8 6	7 21	10 14	12 49	2 37	4 27	6 36
7 — 15 — — omnibus.	7	6 11	9 25	11 11	1 39	3 39	5 29	8 9	7 24	10 17	12 52	2 40	4 30	6 39
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).	10	6 14	9 28	11 14	1 42	3 42	5 32	8 12	7 27	10 20	12 55	2 43	4 33	6 42
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	3	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
8 — 21 — — omnibus.	8	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6 9	12 55	7 10	6 9	12 55	7 10
9 — 37 — — express.	9	6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55	6 36	1 30	7 55
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.	12	7 5	7 16	8 3	8 15	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25	7 3	1 59	8 25
4 — 44 — — omnibus.	4	8 6	8 17	9 8	9 45	9 26	4 4	10 49	7 56	2 53	9 28	7 56	2 53	9 28
10 — 24 — — express-poste.	10	9 9	9 11	9 50	10 51	9 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 6	8 42	3 17	10 6
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		10 41	10 50	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 48	9 31	3 56	10 48

Étude de M<sup>e</sup> Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques,

Le mardi 19 juin 1883, à 1 heure après midi,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55,

**DES MEUBLES**

ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés.

Il sera vendu :

Vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, chaudrons, bouteilles vides; Bois de lits acajou et en noyer, lits de fer, table à rallonges, bureau, chaises, fauteuils, canapé, commode, buffet, petite vitrine, tableaux, glaces, volumes;

Couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures en laine et en coton, draps, serviettes, nappes, torchons et linge de ménage;

Très-beau garde-manger, vieux bahut et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (414)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,

Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.

S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Visitation, n<sup>o</sup> 26.

S'adresser à la maison.

**A LOUER MAISON**

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**JOLIE MAISON**

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**A CÉDER**

En totalité ou en partie,

**MATÉRIEL**

POUR NOCES

Tables, lustres, services complets, linge, batterie de cuisine, etc.

S'adresser à M. GRAVELLEAU, aux Ulmes. (416)

ON DEMANDE un jeune domestique.

S'adresser à MM. BRUNET et PINET.

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon sachant bien panser et conduire les chevaux et pouvant s'occuper de jardinage. Très-bonnes références exigées. S'adresser à M. DESCHAMPS-ÉPAGNEUL, Allonnes (Maine-et-Loire). (410)

M. DUPONT, Grande-Rue, 89, se charge de soigner les chevaux à domicile.

**L'OUEST**

C<sup>o</sup> ANONYME D'ASSURANCES sur la VIE  
CAPITAL: 2 MILLIONS

Placement des fonds des assurés et des rentiers en contrats hypothécaires garantis par un domaine immobilier s'élevant à près de

100 Millions

**RENTES VIAGÈRES**

au taux les plus avantageux avec ou sans remboursement au décès du rentier de la moitié du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort, Dotation d'Enfants.

S'adresser pour tous renseignements à Paris, au Siège de l'Administration centrale, Rue des Capucines, 22. Dans les Départements, aux Agents de la Compagnie.

M. COTTANCEAU, représentant de la Compagnie, 4, rue Basse-Saint-Pierre, à Saumur. (386)

**LES CAPSULES FRANÇAISES**

d'ACARD & C<sup>o</sup>, à l'huile de ricin, sont le purgatif le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre que l'on connaisse. Dose en 4 capsules. PRIX: 80 c. la boîte. Nous recommandons nos capsules à l'huile de fole de morue croisée comme étant le seul remède radical guérissant rapidement avec succès la PHTISIE à tous degrés, TOUX opiniâtres, CATARRHES, BRONCHITES chroniques, etc. Prix 3 fr. la boîte. Demander le prospectus chez les dépositaires.

Dépôts: pharmacies D'HY, à Saumur; MALOREY, BAILLET, L'HOSPITALIER, à Tours; PEYRELADE, à Angers; ORILLARD, à Châtelleraul.

**A CÉDER DE SUITE**

A Saumur,

BONNE POSITION

Maison de Gros

**DISTILLATEUR - LIQUORISTE**

Et Entrepôt de Vins fins étrangers,

Réalisant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX.

Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales.

S'ADRESSER au Bureau du Journal.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

**ÉTUDE DE LA RELIGION**

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.